Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20261116-2026118-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

Délibération n°2026/11/8

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.
Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Lucas CRON
Absents excusés et représentés :	Christophe JÉGOUSSE a donné pouvoir à Guillaume GUILLEMIN, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
Secrétaire de séance :	Lucas CRON
Date de convocation :	9 novembre 2026

Objet : Défense contre les organismes nuisibles - convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles 56

Le Conseil municipal est informé que la commune adhère depuis 2012 à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) du Morbihan et, qu'à ce titre, une convention est signée tous les trois ans.

Cet organisme apporte son aide et son expertise aux administrés dans le domaine de la lutte contre les nuisibles (ragondins, taupes, chenilles processionnaires urticantes, pigeons ramiers, corneilles, étourneaux, ...). Le projet de convention joint en annexe détaille les services accessibles aux communes signataires de cette convention.

L'actuelle convention arrivera à son terme le 31 décembre prochain et, afin de pérenniser le service apporté à la commune, la FDGDON Morbihan propose à la commune de renouveler la convention multi-services pour trois ans (2027,2028 et 2029).

La participation financière annuelle et forfaitaire s'élève à 440,56 € (pour mémoire 377,71 € pour le contrat précédent).

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20261116-2026118-DE

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE DE RETENIR l'offre proposée par la FDGDON Morbihan moyennant une participation financière annuelle et forfaitaire de 440,56 €, pour les années 2027, 2028 et 2029.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention annexée à la présente délibération proposée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) du Morbihan.

Le Secrétaire de séance,
Lucas CRON.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.



